

**Zeitschrift:** Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera

**Herausgeber:** Schweizerische Numismatische Gesellschaft

**Band:** 10-12 (1960-1963)

**Heft:** 37

**Artikel:** Imprimé monétaire inédit

**Autor:** Martin, Colin

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-170649>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

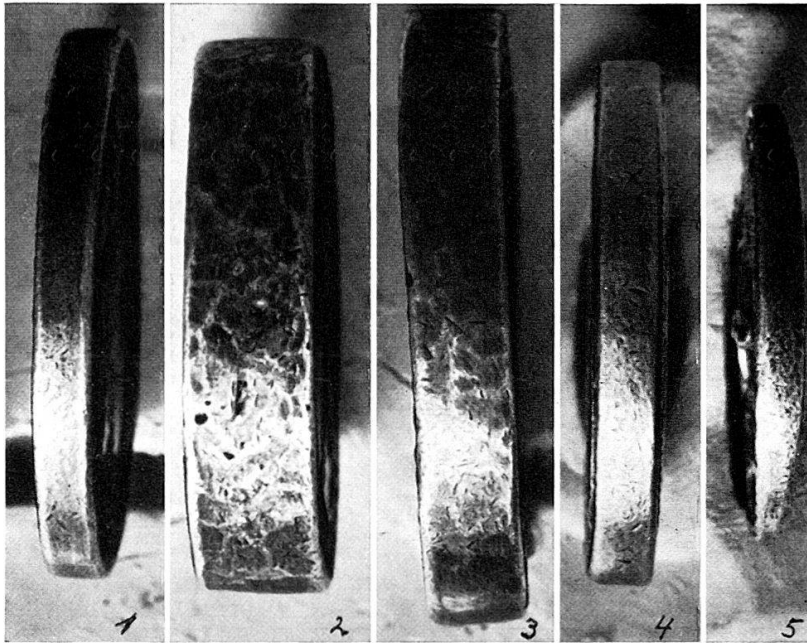
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



reich in der Mitte des 19. Jahrhunderts zu suchen. Der Themenkreis ist habsburgisch, Nr. 1, 2 und 4 stammen aus österreichischen Sammlungen, Nr. 3 ist ca. 1860 erworben. Die klaren und eindeutigen Erkennungsmerkmale ermöglichen es, diese Gruppe von Fälschungen einzukreisen und als Originale auszuscheiden. Die Feststellung etwaiger weiterer zugehöriger Fälschungen, die neben Maximilian I. und Ferdinand I. auch noch andere Habsburger betreffen mögen, wird leicht möglich sein.

Für technische Beratung danke ich Herrn Bruno Noswitz, Berufsschule für Graveure, München.

COLIN MARTIN

#### IMPRIMÉ MONÉTAIRE INÉDIT

La lecture des catalogues de ventes a quelquefois sa récompense. Nous avons eu la chance de pouvoir acheter, dans une vente en Allemagne, un imprimé suisse inédit. C'est probablement le seul exemplaire qui ait survécu de cette édition, imprimée à Zurich, par Christoffel Froschouwer (sic), en 1580. Ce livret était destiné aux cantons suisses, comme nous le verrons plus loin.

Christoffel Froschauer, neveu et successeur de Christoph Froschauer, qui reçut la bourgeoisie de Zurich en 1519, fut le dernier Froschauer de l'imprimerie, actuellement Orell-Füssli<sup>1</sup>. Notre exemplaire est peut-être en Allemagne depuis sa parution, car nous savons que Christoffel Froschauer, imprimeur et libraire, avait acheté, en 1569, à la foire de Francfort sur le Main, un lot de 48 livres. On peut penser qu'il vendait de ses propres imprimés à l'occasion de ses voyages. Parmi ses achats figurent cinq exemplaires du « *Rechenbüchlein... auff der Linien und Spacien mit Rechen Pfennigen* » de Jakob Köbel et deux exemplaires du « *Rechenbüchlein auf der Linie und Feder* » de Johann Albert<sup>2</sup> ouvrages bien connus des numismates.

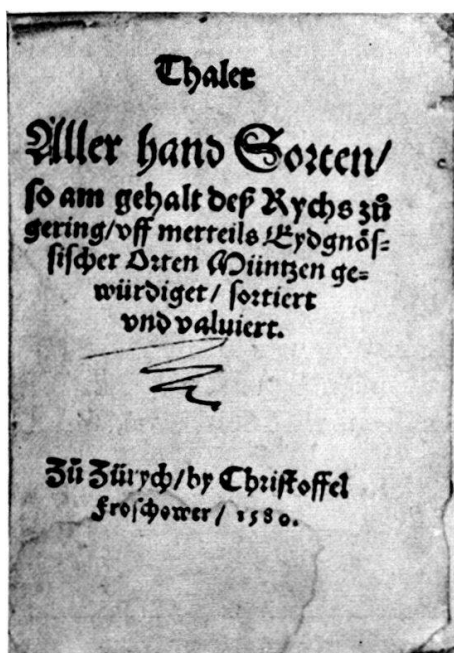
<sup>1</sup> Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, Neuchâtel, 1921-1933.

<sup>2</sup> Karl Menninger, Zahlwort und Ziffer, Bd. II, 2<sup>e</sup> édition, Göttingen (1958).

Peut-être avait-il fait le voyage avec son collègue de Bâle, Josias Mechel, qui fit aussi des achats de livres, le 29 mars 1569, chez le même Michel Harder, libraire — en gros, semble-t-il — à Francfort<sup>3</sup>. La famille Mechel, originaire de Francfort, avait acquis la bourgeoisie de Bâle en 1527. Chrétien de Mechel, le célèbre graveur de médailles (1737 à 1817) est un de ses descendants<sup>1</sup>.

Le petit imprimé faisant l'objet de cette note, s'il est inédit et probablement unique, n'apporte malheureusement pas grand'chose à la connaissance des numismates.

Les cantons suisses, à la Diète de Baden, le 15 novembre 1579, avaient décidé une réglementation des innombrables monnaies des Pays-Bas et leur évaluation, monnaies qui apparaissaient en grand nombre, depuis peu, sur le marché suisse. Un placard monétaire, portant la date du 12 décembre 1579, issu des presses de Christoph Froschauer, fut distri-



Format réel: 10 × 17,5 cm

bué aux cantons. Ce placard a survécu, en un exemplaire unique, conservé aux Archives de Soleure. Le placard était de la forme usuelle utilisée par les cantons suisses. Cet imprimé était prévu principalement pour l'affichage dans les lieux publics, sur les places de foires et de marchés. Dans les chancelleries il fallait les plier, ce qui explique leur rapide détérioration et disparition. Pour les besoins du commerce et notamment pour celui du change, il était fréquent que les imprimeurs publiassent le même placard sous un format plus réduit. On a très souvent pour les cantons suisses le placard et un livret format quarto.

Notre exemplaire, dont nous reproduisons en grandeur réduite la page de couverture, était donc destiné aux particuliers, principalement aux banquiers et aux changeurs. Il comporte exactement le même texte et les reproductions sont effectuées avec les mêmes clichés gravés pour l'impression du placard. Nous avons publié ce Placard monétaire des cantons suisses de 1579, dans la Gazette numismatique suisse (2 — 1951 — fascicule 8).

Peu après notre publication, le savant conservateur du Cabinet royal des médailles, à La Haye, M. H. Enno Van Gelder, nous a fait quelques remarques très intéressantes, notam-

<sup>3</sup> E. Kelchner et R. Wülcker, Mess-Memorial des Frankfurter Buchhändlers Michel Harder, Fastenmesse 1569. Frankfurt a. M. et Paris (1873).

ment sur les monnaies des Pays-Bas, reproduites dans le placard. Nous les résumons ci-après à l'intention de ceux qui étudient la numismatique de cette période :

a) Le placard reproduit, sous N<sup>o</sup> 6, une pièce d'Utrecht, en lui donnant le format et le prix du thaler. En réalité cette pièce n'aurait jamais été frappée comme thaler, qui avait une autre effigie. Il semble donc manifeste que, dans le cas particulier, l'essayeur zurichois ait eu effectivement en mains un demi-thaler ou demi-écu des Etats. Comme son travail donnait le cours des thalers, il semble avoir admis que le thaler existait ; il a reproduit la pièce au format d'un thaler et il en a ajusté la valeur pour unifier son travail. Peut-être pourrait-on faire la même remarque pour la pièce N. 19 : elle ne porte pas de date ; or, seuls les demi-thalers sont sans date.

b) Sur la pièce N<sup>o</sup> 17, le graveur a dessiné une hallebarde. M. Enno Van Gelder ne connaît que des exemplaires où le seigneur porte un bâton. Sur la pièce N. 31, le buste est tourné à droite, alors que dans les collections, on ne connaît que des bustes à gauche. Que faut-il penser de ces deux erreurs ? Distraction du graveur ou image de pièces disparues ?

c) Le N<sup>o</sup> 13 représente une pièce, semble-t-il inédite, qui se trouve dans la collection royale des Pays-Bas. Les N<sup>o</sup> 14 et 35, deux pièces très importantes, n'ont jamais été retrouvées. On les voit illustrées dans Van der Chijs, d'après Wolf Stürmer, qui, lui-même, les avait recopiées du placard d'Anvers, de 1580. La comparaison des images du placard suisse et du placard d'Anvers montre d'importantes différences. La gravure zurichoise paraît plus fidèle, ce qui permet à M. Enno Van Gelder de penser que ces deux pièces, aujourd'hui disparues, ont véritablement existé à l'époque et que le graveur zurichois aurait eu l'une et l'autre sous les yeux. Le N<sup>o</sup> 26 est également une pièce inédite dont un exemplaire se trouve conservé à La Haye.

d) Les valeurs données par l'essayeur zurichois ont vivement intrigué M. Enno Van Gelder. Pour la plupart de ces pièces, il a retrouvé les ordonnances de frappe et a donc pu rétablir le poids exact de l'argent fin, donc des valeurs intrinsèques. Le résultat de ses calculs, qu'il serait trop long de relater ici, montre de très grandes différences entre les valeurs intrinsèques de l'ordonnance d'émission et celles de l'évaluation zurichoise. Que certaines pièces fussent légères ou rognées, c'est admissible ; que les pièces des ateliers clandestins soient de moins bon titre, également ; il reste tout de même une série d'anomalies déconcertantes.

Nous en tirons la conclusion qu'il faut user avec une certaine circonspection de cette évaluation de 1579.

Nous sommes conscients que si notre découverte présente quelque intérêt, c'est surtout pour les collectionneurs d'imprimés zurichois.

## NUMISMATISCHE MISZELLEN — MÉLANGES NUMISMATIQUES

### 23. Essai d'une pièce suisse de un franc 1850

Le Cabinet des Médailles du canton de Vaud possède un essai d'une pièce d'un franc dont nous donnons ci-après la description :

*avers* : CONFÉDÉRATION SUISSE écusson fédéral posé sur un faisceau de licteur surmonté d'une pointe de hallebarde.  
Sur le cercle supérieur du faisceau, le mot FÉDÉRAL.  
A gauche une branche de chêne, à droite une branche de laurier.